

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DEPARTEMENT DE LA REUNION**  
**COMMUNE DE LA POSSESSION**  
**EXTRAITS DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**AFFAIRE N°05/MARS/2015**

**NOMBRE DE CONSEILLERS  
EN EXERCICE : 39**

**SEANCE DU 04 MARS 2015**

**NOTA :**

Le Maire certifie que :

- la convocation a été adressée le :  
26 février 2015
- le compte rendu du Conseil municipal  
a été affiché en Mairie le :  
09 mars 2015

Le Maire

Vanessa MIRANVILLE



L'an deux mille quinze le quatre mars  
à dix-sept heures vingt s'est réuni en  
séance ordinaire le Conseil municipal de  
La Possession sous la présidence de  
Madame Vanessa MIRANVILLE, Maire

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Vanessa MIRANVILLE - Robert TUCO - Marie Françoise LAMBERT - Hubert GILLES -  
Michèle MILHAU - Jacqueline LAURET - Pascal PARISSÉ - Jean Christophe ESPERANCE -  
Denise FLACONEL (affaires n°04 à 14 et 18) - Thierry BEAUVAL - Jérôme BOURDELAS -  
Sophie VAYABOURY - Didier FONTAINE (affaires n°04 à 18) - Jocelyne DALELE (affaires  
n°04 à 18) - Jean Marc VISNELDA - Marie Claire DAMOUR - Jean Luc BILLAUD - Daniel  
FONTAINE - Edith LO PAT - Fred JULENON - Christophe DAMBREVILLE (affaires n°04 à  
05 et 07 à 18) – Simone CASAS - Anne Cécile GRONDIN (n°02 à 18) Eve LECHAT - Anaïs  
HERON – Erick FONTAINE - Jérémie BORDIER - Thérèse RICA

**ÉTAIENT ABSENTS :**

Denise FLACONEL (affaires n°01 à 03 et 15 à 17) - Jocelyne DALELE (affaires n°01 à 03) -  
Christophe DAMBREVILLE (affaires n°01 à 03 et 06) - Anne Cécile GRONDIN (affaire n°01)  
– Laurent BRENNUS - Jocelyn DE LAVERGNE – Marie Andrée LACROIX FAVEUR – Jean  
François DELIRON – Anne Flore DEVEAUX - Philippe ROBERT

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :**

Camille BOMART (procuration à Jean-Marc VISNELDA) – Didier FONTAINE (affaires n°01 à  
03 procuration à Robert TUCO) - Marie Line TARTROU (procuration à Marie-Françoise  
LAMBERT) - Christel VIRAPIN (procuration à Pascal PARISSÉ) – Benoît CANTE  
(procuration à Jacqueline LAURET) – Rosaire MINATCHY (procuration à Anaïs HERON)

Il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités  
Territoriales à la désignation d'un secrétaire de séance. M. Thierry BEAUVAL ayant obtenu  
la majorité des voix a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a déclaré accepter.

Le Conseil municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement le Président a  
déclaré la séance ouverte.

.....

## **AFFAIRE N°05 : RESTAURATION SCOLAIRE - TARIFICATION SPECIALE**

Il est rappelé qu'en date du 13 novembre 2014, affaire n°09, le Conseil municipal a délibéré sur la fixation de la tarification au forfait mensuel de la restauration scolaire.

Il convient de compléter cette délibération par les points suivants :

- En cas de relocalisation d'une école, les enfants qui deviennent rationnaires par obligation, bénéficieront des tarifs de restauration scolaire forfaitaires mensuels suivants, et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours :

Quotient familial des parents	Tarif appliqué
Tranche entre QF 1 et QF4 (QF entre 0.01 et 580.00 €)	Tarif restauration QF1 (3.59 € actuellement)
A partir de la tranche de QF5 (QF supérieur ou égal à 580.01 €)	Tarif restauration QF2 (9.84 € actuellement)

- Les absences systématiques et répétitives à partir d'un jour par semaine pour raisons médicales seront prises en compte au prorata (ratio du nombre de jour par rapport au forfait mensuel sur la base de 11,58 jours de fonctionnement en moyenne par mois) dans la tarification et intégralement décomptés.

Suite à l'avis de la commission Épanouissement du Citoyen réunie le mercredi 25 février 2015 ;

**Le Conseil municipal,**  
après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés :

**- valide les deux points ci-dessus présentés.**

---

Fait et clos les jour, mois et an que dessus et ont signé après lecture les membres présents.

Le Maire

Vanessa MIRANVILLE

